


Objectifs de la formation	2
Organisation de la formation	3
Contenu des enseignements	4
Enseignements communs	4
Enseignements optionnels.....	6
Ateliers	9
Validation de la formation	10
Calendrier	10
Procédure d'admission	10
Coordonnées	11



*A*vec la progression de l'unification européenne et le renforcement – et les errements - de la mondialisation économique et financière, notre société est aujourd'hui plus que jamais confrontée au défi de l'articulation du local au global. Au-delà de sa mission traditionnelle de prévention et de compensation des disparités spatiales, l'aménagement du territoire se doit de promouvoir la compétitivité des régions en favorisant la mobilisation et la coordination des forces économiques et sociales localisées.

C'est en effet par leur capacité à développer des réseaux de partenariat et d'innovation, à diversifier et maîtriser leurs relations avec l'extérieur, que les milieux locaux peuvent se restructurer et s'engager dans des processus d'organisation dynamique porteurs d'initiatives en faveur de la création d'activités et d'emplois.

Intégrant ce nouveau contexte, prenant la mesure de ces nouveaux enjeux, les pouvoirs publics révisent leurs modes d'intervention ; les mutations en cours témoignent du développement de pratiques contractuelles et partenariales et consacrent la montée en puissance de l'intercommunalité.

*A*u cœur de ces changements, les métiers du management local connaissent une évolution quantitative et qualitative très importante, évolution à laquelle le Master 2 Professionnel Économie de l'aménagement et du développement local a pour vocation de répondre.

Objectifs de la formation

Dans le champ de l'aménagement et du développement local, le M2P eadl est la seule formation Bac + 5 d'Ile de France qui soit à dominante économique. Il partage cette spécificité avec moins de dix M2 de province. Cependant, afin de répondre à la transversalité des pratiques professionnelles, ce M2 est ouvert à la pluridisciplinarité, croisant les dimensions politique, juridique, sociologique, urbanistique et géographique du développement local.

S'appuyant sur une équipe enseignante aux spécialisations variées, composée d'universitaires, de chercheurs et de professionnels en activité, le M2P eadl est conçu pour offrir aux étudiants une qualification professionnelle de haut niveau dans les métiers de l'aménagement et du développement territorial.

La **professionnalisation** s'acquiert au travers

- d'un ensemble d'*enseignements appliqués* complétés par des interventions ponctuelles de praticiens des domaines abordés,
- d'*ateliers spécialisés* au cours desquels les étudiants travaillent, par petits groupes, sur des cas concrets en liaison avec les professionnels concernés,
- d'un *stage* d'une durée de quatre à six mois dont l'objectif est l'acquisition d'une expérience professionnelle valorisante et valorisable.

Le M2P eadl conjugue cet objectif de professionnalisation avec la volonté de fournir aux étudiants les **outils conceptuels** indispensables à la maîtrise des enjeux territoriaux contemporains. La composante théorique de cette formation s'articule autour de deux axes majeurs :

- *l'organisation et la dynamique des espaces locaux* avec, en particulier, l'étude de l'impact des changements sociaux et techno-productifs sur les choix de localisation et l'analyse des ressorts locaux du développement,
- *l'évolution des modes d'intervention publique* au travers, notamment, des nouvelles orientations des politiques publiques (politique d'aménagement du territoire, politique de la ville...), de la recomposition territoriale et de la modernisation de la gestion publique locale.

La formation proposée par le M2P eadl rend ses **diplômés aptes** à collaborer à la conception et la mise en œuvre de stratégies de développement, de dynamisation et d'optimisation d'un territoire

(quartier, ville, intercommunalité, bassin d'emploi, région...) en intégrant des préoccupations d'ordre économique et social (création / maintien d'entreprises, équilibre emploi-habitat, équipements et services publics, développement durable...). Elle les met notamment en capacité de

- ✓ comprendre et articuler les logiques des différents acteurs, publics et privés (administrations, élus, entreprises, habitants...)
- ✓ produire, collecter et traiter l'information nécessaire à l'établissement du diagnostic d'un territoire (forces, faiblesses, jeu d'acteurs)
- ✓ identifier les moyens d'action dans le respect des règles juridiques applicables ou des contraintes financières imposées et proposer des orientations stratégiques
- ✓ monter les dossiers techniques, administratifs et financiers
- ✓ piloter un projet en coordonnant les actions des différents partenaires impliqués
- ✓ conduire l'évaluation d'un dispositif, d'une politique.

Le M2P eadl a vocation à former des **professionnels qui répondent aux besoins** :

- ↗ des services des collectivités territoriales et des intercommunalités en charge des questions de développement économique, développement urbain, habitat, environnement...,
- ↗ des services de l'État et d'institutions européennes en charge de l'aménagement du territoire et du développement régional,
- ↗ de divers organismes parapublics tels que les SEM, les chambres consulaires, les agences de développement...,
- ↗ des cabinets de consultants spécialisés dans le conseil aux collectivités locales (implantation d'entreprises, développement touristique...),
- ↗ des départements Relations avec les collectivités locales des grandes entreprises.

Les **emplois** occupés par les diplômés du M2P eadl sont variés. Nous nous bornerons ici à donner quelques exemples :

- ↗ chargé de mission Développement économique dans une communauté de communes, une chambre de commerce et d'industrie, une agence de développement
- ↗ consultant dans un cabinet d'études ou de conseil spécialisé en développement local
- ↗ chargé d'opérations dans une SEM d'aménagement
- ↗ chargé d'études Évaluation dans un Conseil Régional
- ↗ chef de projet Politique de la ville dans un quartier urbain



Organisation de la formation

La formation s'organise en deux blocs : un bloc Enseignements et un bloc Terrain. Les **enseignements de tronc commun** du M2P fournissent les éléments fondamentaux du cadre dans lequel les étudiants exerceront leurs futurs métiers. Sur cette base, ils peuvent, par leurs **choix d'options** complétés par celui de **l'atelier**, orienter leur spécialisation vers les questions plus spécifiquement urbaines ou vers celles, plus transversales, du développement territorial.

Bloc Enseignements

Le programme d'enseignements que doit suivre chaque étudiant se compose d'un cycle de conférences et de seize séminaires regroupés en deux unités : une unité d'*enseignements communs* et une unité d'*enseignements optionnels*.

📍 L'**unité d'enseignements communs** comporte six matières :

- *Conférences "Méthodologie & Pratiques"*
- *Politiques d'aménagement du territoire*
- *Développement local*
- *Choix de localisation et dynamiques territoriales*
- *Finances locales, communales et intercommunales*
- *Services publics locaux*

📍 L'**unité d'enseignements optionnels** s'ordonne en deux dominantes - Problématiques urbaines et Développement territorial - qui répondent aux deux types d'atelier proposés (voir bloc Terrain). Elles sont complétées par un module d'Options transversales et un module Outils. Chaque étudiant doit suivre dix enseignements optionnels qu'il choisit librement dans l'ensemble ci-dessous :

Options transversales :

- *Conduite d'un projet de territoire*
- *Evaluation des politiques publiques territoriales*
- *Politiques locales de l'emploi*
- *Transport et aménagement*

Dominante Problématiques urbaines :

- *Analyse sociologique des politiques urbaines*
- *Politique de la ville*
- *Politiques du logement*
- *Droit de l'urbanisme*

Dominante Développement territorial :

- *Enjeux et outils du développement économique local*
- *Prospective et stratégie territoriales*
- *Stratégies territoriales durables*
- *Information et dynamique territoriales*

Outils :

- *Analyse des données*
- *Cartographie – SIG*

L'encadrement des étudiants assuré par l'équipe enseignante est complété par un système de **parrainage** entre promotions. Chaque étudiant de la promotion entrante est désigné comme le filleul d'un étudiant de la promotion sortante. Il peut ainsi bénéficier en direct de l'expérience d'un "jeune ancien" et de ses conseils pour le choix des options, l'organisation du travail, la recherche de stage, *etc.*

En amont de la formation, une **liste de lectures** conseillées est diffusée, en juillet, aux étudiants admis à s'inscrire, dans l'objectif de les doter d'une culture commune dans les champs qui seront abordés au cours de

Bloc Terrain

La partie Terrain de la formation comprend un atelier spécialisé, un stage professionnel et un module d'aide à l'intégration professionnelle.

📍 L'**atelier**, qui se déroule sur toute la période d'enseignement, fournit le cadre d'une étude de terrain menée sous la direction d'un professionnel. L'étudiant a le choix entre les deux ateliers suivants :

- *Atelier Aménagement et développement urbains*
- *Atelier Développement territorial*

📍 Le **stage**, d'une durée de quatre à six mois, a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir une expérience professionnelle valorisante et valorisable.

Chaque étudiant est placé sous la tutelle d'un enseignant du M2P qui s'entretient régulièrement avec lui de l'avancement de son travail et le guide dans la rédaction du mémoire de stage.

Le **mémoire de stage** fait l'objet d'une soutenance devant un jury composé de deux membres de l'équipe enseignante du M2P (dont le directeur du mémoire) et du responsable de stage de l'étudiant.

Pour leur recherche de stage – ainsi que pour leur future insertion professionnelle –, les étudiants bénéficient de l'appui du réseau des anciens fédéré par le **GADEL**, association des étudiants et diplômés du M2P eadl.

📍 Le module **Aide à l'intégration professionnelle** comprend deux sessions :

- session *Connaissance des milieux professionnels*
- session *Formation aux techniques de recherche de stage / d'emploi.*



l'année. En outre, dans la semaine précédant la rentrée, est organisée une **après-midi "d'immersion"** qui conjugue deux types d'intervention : d'une part, présentations par des membres de l'équipe enseignante de leur analyse d'une question d'actualité relevant de leur spécialité ; d'autre part, témoignages d'anciens du M2P eadl (vision rétrospective de leur formation, parcours professionnel, poste actuel).

Par ailleurs, deux événements marquent la vie collective du M2P : le **colloque** annuel et le **voyage d'étude** (à Marseille en 2012-13, à Nantes en 2013-14), dans l'organisation desquels les étudiants de la promotion en cours prennent une part active. Les étudiants des promotions précédentes sont également sollicités, ce qui participe à l'animation du réseau des diplômés.

Le M2P eadl est **partenaire du Master Erasmus Mundus STeDe** (Sustainable Territorial Development - <http://www.em-stede.eu/>) qui a été ouvert à la rentrée 2011. Le M2P eadl a accueilli les premiers étudiants de ce parcours à la rentrée 2012.

Contenu des enseignements

📍 Enseignements communs

• Conférences "Méthodologie & Pratiques"

•• Méthodologie

- Capital risque et développement local (6h)
Laurent Benveniste, DG, FAIR
- Aménager et développer la ville sur la ville (8h)
Jacques Pernelle, Club Ville Aménagement
- Autres thèmes à préciser

•• Métiers et pratiques

Cycle de conférences animées par des professionnels, organisé par Patricia Vornetti

• Politiques d'aménagement du territoire (40h – 5 crédits - coef. 2)

Première partie : Les politiques nationales d'aménagement du territoire - *Agnès Arabeyre-Nalon, conseillère technique, Cabinet du président de la Région Ile-de-France*

1. Les « fondamentaux »
 - 1.1. L'identité de la France : les grands traits de la géographie nationale dans l'espace européen
 - 1.2. Aux origines des politiques d'aménagement du territoire : disparités et contrastes territoriaux
 - 1.3. La décentralisation en France : Etat et collectivités locales, quel partage de compétences ?
 - 1.4. L'introuvable territoire pertinent : dynamiques territoriales et mécanismes de recomposition politiques et institutionnels
 - 1.5. Les apports de l'Union européenne à l'aménagement du territoire en France
2. Attractivité et territoires
 - 2.1. Mythes et réalités des facteurs de la localisation et de la création des activités
 - 2.2. L'apport du développement territorial au développement économique
 - 2.3. Aménagement et politiques publiques de soutien à l'activité économique et à l'emploi
 - 2.4. Cohésion territoriale et redistribution : le territoire aménagé par le social ?

3. Développement territorial : infrastructures, programmes, services

- 3.1. Infrastructures, services publics, services collectifs : nouvelles figures de l'accessibilité et de l'équité territoriale
- 3.2. Politiques urbaines et planification décentralisée : entre exigences de mixité sociale et réalités ségréguées
- 3.3. Des politiques de protection aux politiques de précaution : aménager ou ménager le territoire ?
- 3.4. Exigences et expériences participatives : la citoyenneté au quotidien ?
4. Défis et perspectives pour les acteurs de l'aménagement et des politiques territoriales
 - 4.1. Voyage au sein des administrations centrales
 - 4.2. Heurs et malheurs de l'Etat local
 - 4.3. Les enjeux pour la collectivité régionale
 - 4.4. Défis et horizons des structures intercommunales
 - 4.5. Les « tiers-acteurs » : aménageurs, opérateurs, experts, associations.

Deuxième partie : Les politiques locales d'aménagement - *Gilles Montmory, direction du développement urbain, Ivry-sur-Seine*

1. Les enjeux de la conduite d'une politique locale d'aménagement : réglementer / initier
Promotion, construction et architectures façonnent la ville mais ne font pas forcément urbanité. Quand l'urbanisme et son outil opérationnel, l'aménagement, prétendent mettre de l'ordre et de l'équité dans le processus de construction de la ville.
 - 1.1. Réglementer la construction : le contrôle
 - Code de l'urbanisme, SCOT, PLU
 - Autorisations de construire : Permis de construire, Déclaration préalable
 - 1.2. Développer les fonctions urbaines : la mission d'enssembler
 - Action foncière niveau 1 : droit de préemption
 - Emplacements réservés
 - Zoning, mixité

- 1.3. Equiper la ville : une mission de puissance publique essentielle
 - TLE, lotissements, PUP
 - ZAC (part équipement de la charge foncière), convention participation en ZAC
- 1.4. Equilibrer les secteurs : vers une politique d'aménagement concerté
 - Droit commun et dispositifs spécifiques (exemple de la politique de la ville)
 - Péréquation dans les opérations
2. Les objectifs de la conduite d'une politique locale d'aménagement : programmer / projeter
 La notion d'intérêt général traverse les procédures de montage d'une opération d'aménagement, tandis que la définition du projet est la traduction d'une politique, donc d'une opinion. Pourtant, l'élément déterminant de la mise en œuvre du projet n'est pas sa finalité, mais sa faisabilité.
- 2.1. Orientations politiques : la programmation
 - Inscription dans une politique global
 - Etudes de faisabilité
 - Décision de lancer l'opération
- 2.2. Concerner la population : informer, consulter ou co-construire ?
- 2.3. Consulter les concessionnaires : procédure de désignation d'un aménageur
 - Notion de risque
 - Mise en concurrence
 - Approbation du traité de concession
- 2.4. Elaborer un projet urbain
 - Rôle de la maîtrise d'œuvre
- 2.5. Inscrire la démarche dans l'intérêt général :
 - DUP, enquêtes parcellaires, enquêtes publiques
3. Les moyens de la conduite d'une politique locale d'aménagement : planifier / adapter
 La notion d'équilibre du projet, en termes d'objectifs et de moyens, doit dépasser la notion de planification, ce qui nécessite une capacité d'adaptation, d'ajustement.
- 3.1. La charge foncière : pierre angulaire du bilan promoteur et du bilan aménageur
 - L'approche aménageur
 - L'approche promoteur
- 3.2. Construire un bilan financier : excédents ou bénéfiques marqueurs de la politique menée
 - Le déficit dans un bilan équilibré
 - Les dépenses : foncier/travaux
 - Les recettes : charges foncières, participations d'équilibre
 - Le contrôle de la collectivité concédante : le CRACL
- 3.3. Piloter une opération : coordonner, animer, adapter
- 3.4. Evaluer

• **Développement local** (20h – 3 crédits - coef. 1,5)

Xavier Greffe, U. Paris 1

Ce séminaire a pour objet d'analyser les stratégies de développement fondées sur une approche territoriale. Partant des principaux débats sur l'économie régionale, il considérera les paradigmes possibles du développement pour examiner en détail les références et les mécanismes constitutifs du développement local. Enfin, il étudiera de manière spécifique les problèmes de développement en milieu urbain et rural.

• **Choix de localisation et dynamiques territoriales** (20h – 3 crédits - coef. 1,5)

Patricia Voronetti, U. Paris 1

La littérature économique avance un certain nombre d'explications théoriques pour rendre compte des choix de localisation des ménages et des entreprises. L'objet de ce séminaire est de les présenter, d'examiner les dynamiques à l'oeuvre et d'en dégager des conclusions quant au rôle que les pouvoirs publics peuvent jouer en la matière.

• **Finances locales, communales et intercommunales** (40h – 5 crédits - coef. 2)

Christine Brémond, directrice d'études, Mairie-conseils (CDC)

1. Situation financière des collectivités locales
 - Le contexte des collectivités en France et en Europe
 - Les évolutions récentes de l'intercommunalité et la montée en puissance de l'intercommunalité à fiscalité propre
 - Les raisons de ces regroupements et les différences observées entre zones urbaines et zones rurales et entre régions
2. Les documents budgétaires et comptables
 - Les différents documents à partir d'exemples
 - Le calendrier budgétaire et comptable, les principales règles à respecter
 - Les différents acteurs de la vie financière d'une collectivité
 - L'accès aux documents
 - Le cadre comptable et budgétaire : les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement à partir d'exemples de différentes collectivités
3. La fiscalité directe locale
 - Le poids de cette ressource et sa répartition entre les différents niveaux de collectivités
 - L'évaluation des bases d'imposition
 - Le vote des taux d'imposition
 - La marge de manœuvre d'une collectivité locale
 - Les perspectives de réforme de la fiscalité, notamment : la révision des bases et leurs modes de calcul, la recherche d'une spécialisation des impôts en fonction de la nouvelle répartition

des compétences entre les collectivités locales, la réforme de la taxe professionnelle

4. La fiscalité intercommunale
 - Le régime de la fiscalité additionnelle
 - La fiscalité unique
 - La péréquation des ressources économiques : la péréquation imposée, la péréquation volontaire
 - Le régime de la fiscalité mixte
 - Les choix des communautés à partir de différents exemples
5. Les principales dotations de l'Etat
 - La dotation globale de fonctionnement
 - La dotation globale d'équipement
 - Le fonds de compensation de la TVA
 - Les réformes envisagées
6. L'analyse financière
 - Les principes à respecter
 - Les outils disponibles
 - Les différentes étapes de l'analyse rétrospective et prospective
 - Les commentaires des résultats à partir des comparaisons possibles avec les statistiques officielles disponibles
 - Etudes de cas communaux et intercommunaux.

• **Services publics locaux** (20h – 3 crédits - coef. 1,5)

Carine Staropoli, U. Paris 1

D'un côté, on reconnaît aux services publics locaux un rôle de premier plan dans le développement économique et social. De l'autre, l'intensification de la concurrence fiscale à tous les niveaux (entre États, entre régions et entre communes) limite les possibilités de financer ces services par l'impôt. La résolution de cette contradiction passe par une redéfinition des modes d'action publique et un réexamen des potentialités du partenariat public/privé. L'objet de ce séminaire est de doter les étudiants des outils conceptuels leur permettant de cerner les enjeux de telles questions et, plus généralement, de comprendre et d'analyser le fonctionnement de l'économie des services publics locaux.

© **Enseignements optionnels** - Dix séminaires au choix - Chaque enseignement vaut 2 crédits ECTS et est affecté d'un coefficient 1.

↻ **Options transversales**

• **Conduite d'un projet de territoire** (18h)

Pierre Joseph, DATAR, et Frédéric Weill, cabinet RCT

1. Du besoin au projet

Qu'est-ce qu'un projet de territoire ? Quelles différences avec un schéma sectoriel ? Quelle articulation avec un projet politique ? - Pourquoi un projet de territoire ? Qu'en attend-on ? A quels besoins cela peut-il répondre ? Avec quelles spécificités en termes d'échelle, de type de territoire... ? - En conséquence, quelles sont les caractéristiques d'un « bon projet » ? En termes de processus comme de résultat final ? Historique des démarches de projet de territoire. Les finalités possibles. Différents types de territoires. Les étapes. La dimension technique et politique.

2. Comprendre le territoire avant le projet – le diagnostic territorial

Les bases du diagnostic. - Collecter l'information. Analyser le territoire et ses dynamiques. Identifier les indicateurs pertinents. Mettre en relation les dynamiques territoriales : analyse transversale, analyse systémique, cartographie. Eléments de théorie et analyses de cas pratiques. - Les principes de l'analyse systémique - Un diagnostic prospectif (opportunités / menaces)

3. Comprendre le territoire avant le projet – l'analyse du jeu des acteurs et la mobilisation des acteurs

L'analyse du jeu des acteurs, pourquoi comment - Principaux outils d'analyse - Comment valoriser cette analyse dans la démarche (en termes de concertation, de communication...) - Les différents types de mobilisation et leur utilité – Co-construire un diagnostic / partager les enjeux - Quelques outils d'animation

4. Prospective et enjeux clés

Quelques bases de l'analyse prospective - Analyse prospective et construction de scénarios : des outils pour préparer la réflexion stratégique - Faire émerger des enjeux, passer du diagnostic à la stratégie, au croisement de 3 dimensions : les finalités politiques, les problèmes du territoire, et le cadre du projet de territoire - La recherche de consensus, la répartition des rôles entre les acteurs à ce moment décisionnel

5. Stratégie et plan d'actions

Comment rédiger une stratégie - Comment faire une fiche action - Comment faire un plan d'action organisé dans le temps - Y intégrer des éléments d'évaluation - Passer de la stratégie à l'action. Hiérarchiser des actions. Construire un programme d'actions. Mobiliser les partenaires politiques et techniques.

6. Mise en œuvre, suivi et évaluation

La « vie » d'un projet de territoire, qui n'est pas un document figé - Les dispositifs et outils de suivi - L'évaluation des politiques, et du projet de territoire.



• **Evaluation des politiques publiques territoriales** (18h)

Jérôme Trinquier, directeur général des services, ville du Mesnil-Esnard

- Définition du cadre conceptuel, réglementaire et historique de l'évaluation appliquée aux politiques publiques territoriales
- Méthodologie de l'évaluation (les étapes, les indicateurs)
- Mise en perspective des enjeux liés à l'évaluation
- Etudes de cas

• **Politiques locales de l'emploi** (18h)

Christine Erbel, U. Paris 1 & Centre d'études de l'emploi
Descriptif à venir

• **Transports et aménagement** (18h)

Jean Debrie et Xavier Desjardins, U. Paris 1

Les aménageurs et les urbanistes savent l'importance des choix de transport sur l'évolution des espaces. Mais, trop souvent, considérant ce domaine comme trop technique, ils le désertent et laissent les ingénieurs imposer leurs solutions. Sans prétendre faire des étudiants des spécialistes de la planification, le cours a pour objet de leur faire comprendre les principaux enjeux de la planification des transports et, en particulier, leurs conséquences spatiales, et de leur donner les éléments de connaissance et de raisonnement qui leur permettront de dialoguer avec l'ingénieur spécialiste sans être en situation d'infériorité.

Cours du M1 Urbanisme et aménagement (UFR de géographie, U. Paris 1)

• **Dominante Problématiques urbaines**

• **Analyse sociologique des politiques urbaines** (18h)

Marie-Flore Mattei, rédactrice en chef des Annales de la Recherche Urbaine

1. La ville, l'urbain, la métropole
2. Le logement, le foncier et l'immobilier, les aides, la ségrégation, la mixité
3. Le renouvellement urbain en France et en Europe : options, consensus
4. Le développement durable, "les villes durables", les agendas 21
5. Les transports urbains, la mobilité, les gares, l'intermodalité, le fret
6. Le rôle structurant du commerce dans l'organisation urbaine, la privatisation de l'espace, la consommation
7. Culture, patrimoine, festivals, tourisme urbain
8. Emploi, compétition et cohésion
9. Pauvreté ou capital social : les théories économiques émergentes à la Banque Mondiale et leur application au développement urbain.

• **Politique de la ville** (18h)

Serge Brunet, directeur d'études, TETRA

La politique de la ville occupe une part croissante tant dans les préoccupations des pouvoirs publics que comme "question de société". L'objet du séminaire sera de rendre lisible et intelligible cette politique et d'en faire découvrir les enjeux et facettes de façon à la fois théorique et pratique. À cet effet, les différentes séances du séminaire alterneront les apports de connaissance indispensables pour aborder chacun des sujets et une approche concrète et pratique de ceux-ci sous la forme d'analyse de dossiers et/ou d'études de cas réels. Le séminaire sera organisé en une séquence de six séances autour d'un aspect particulier de la politique de la ville :

1. L'historique de la politique de la ville : les raisons de son apparition, les objectifs initiaux, les principes fondateurs, les principales évolutions, constantes et inflexions depuis deux décennies
2. Les acteurs et les outils de la politique de la ville : les dispositifs contractuels, le rôle des collectivités territoriales, les responsabilités de l'État, l'implication des habitants
3. La question urbaine : les enjeux et les formes du renouvellement urbain et de la requalification des quartiers, les méthodes, les projets et leur financement
4. Les autres volets de la politique de la ville : sécurité et tranquillité publique, politiques éducatives et culturelles, développement économique et insertion
5. Le service (au) public dans les territoires de la politique de la ville : renforcement, rénovation et transformation du service public, les démarches de proximité
6. Les métiers de la politique de la ville : les nouveaux débouchés professionnels, la place de la politique de la ville dans les métiers traditionnels.

• **Politiques du logement** (18h)

Jean-Marie Cipolat, G.T.C., et Nicolas Costes, chargé de mission, DG Trésor

- Les déterminants de l'offre et de la demande de logements
- Les raisons de l'inadéquation
- Les réponses apportées par les pouvoirs publics
- Le logement en Ile-de-France

• **Droit de l'urbanisme** (36h)

Rozen Noguellou, U. Paris 1

Cours de M1 de droit public



Dominante Développement territorial

• **Enjeux et outils du développement économique local** (18h)

Joël Satre Buisson, consultant

- Concepts et définitions de l'économie territoriale
- Prospection et accueil d'entreprises
- Appui aux PME
- Les pôles de compétitivité
- Entrepreneuriat et création d'entreprises
- Economie et aménagement local

• **Prospective et stratégie territoriales** (18h)

Mathieu Commet, CU Bordeaux, et Mattin Etcheberry, collaborateur parlementaire

Ce cours entend répondre à trois questions :

- Qu'est-ce que la prospective et comment s'en saisissent les pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales) ? Pourquoi est-ce une spécificité française ? Quelles sont ses caractéristiques, ses limites, ses vertus, ses usages ?
- Comment fait-on de la prospective territoriale et quels résultats obtient-on ? Quels outils sont mobilisés ? Quelles méthodes sont privilégiées ? Sur quels types de résultats débouchent généralement les démarches de prospective territoriale ?
- Comment passe-t-on de réflexions sur l'avenir d'un territoire à une série d'orientations stratégiques utiles à l'action publique ? Comment faire en sorte que la prospective "atterrisse" ? Comment la rendre stratégique et opérationnelle ?

Ces trois grands volets (définition / méthodes / action) structureront le cours et permettront aux étudiants de cerner les contours d'une pratique de plus en plus employée par les acteurs publics pour formaliser leurs projets (territoriaux ou urbains) et concevoir leurs politiques publiques. L'enseignement dispensé sera illustré de cas pratiques tirés, notamment, des différentes missions réalisées par les enseignants. Des exercices ou des jeux de rôles viendront également donner un caractère plus interactif au cours.

• **Stratégies territoriales durables** (18h)

Michèle Pasteur, ETD

Ce cours pourrait s'intituler "Territoires en transformation pour un développement durable". En effet, posant le postulat que la crise actuelle, dans ses répercussions sociales, économiques et environnementales, n'est en rien conjoncturelle mais plus sûrement structurelle, soulignant un essoufflement du système productif construit après la 2nde guerre mondiale, la recherche d'autres modèles de développement s'impose à tous les acteurs de la société. Les territoires n'échappent pas à cette recherche et nombre d'entre eux, en France, en Europe, voire dans le monde, s'emparent de cette situation exceptionnelle pour penser, projeter

le territoire de demain, celui qui sera véritablement porteur d'un développement local durable et solidaire, et ouvert sur le reste du monde. Comment construire un territoire « glocal » qui permette le bien-être de ses habitants d'aujourd'hui et respecte la préservation du capital social, économique et environnemental indispensable au bien-être des générations à venir ?

Face à un tel sujet, si vaste, si englobant, les axes suivants seront développés :

- Analyse du « cadre de référence national du Développement Durable » défini et actualisé régulièrement par le gouvernement français ; on verra, au travers de cas concrets, comment des collectivités s'en sont emparées pour repenser leur projet territorial
- Focale sur le développement de l'Economie Sociale et Solidaire, sous l'angle de sa contribution au développement durable des territoires, en analysant particulièrement les liens opérationnels et coopératifs entre ses acteurs économiques et les collectivités territoriales
- Repérage des formes nouvelles de développement économique qui cherchent à maintenir sur les territoires le maximum de valeur ajoutée produite, tout en limitant leur impact environnemental (filières de proximité, économie circulaire ...)
- En fonction de l'appétence des étudiants et du temps disponible, on abordera la coopération entre territoires du monde (coopération décentralisée et internationale) comme un vecteur puissant de construction d'un monde durable et solidaire.

La dimension européenne sera reprise tout au long de l'enseignement, tant par une démarche comparative des systèmes territoriaux de développement durable dans différents états membres de l'UE que par la présentation de projets européens engagés par des territoires européens, au titre du développement durable, notamment dans son volet économique.

• **Information et dynamique territoriale** (18h)

Richard Le Goff, responsable du département Droit Economie Gestion, ENSTA

- Mutations du territoire : évolutions institutionnelles et changements technologiques
- Distance géographique et distance informationnelle : constitution de l'espace "serviciel"
- Attractivité territoriale et localisation des firmes innovantes : la demande virtuelle des firmes
- Concurrence des territoires : critères d'une stratégie de l'offre en vue de l'attraction des firmes nouvelles et des firmes innovantes.

Enseignement commun avec le M2Pro Conseil en organisation, stratégie et systèmes d'information (UFR d'économie, U. Paris 1)

Outils

• **Analyse des données** (18h)

Joseph Rynkiewicz, U. Paris 1

Le développement rapide des bases de données localisées a conduit à mettre au point de nombreuses méthodes pour comprendre et analyser les phénomènes sociaux. L'"analyse des données" occupe dans cet ensemble une place d'autant plus importante que ses méthodes ont été éprouvées dans de nombreux domaines scientifiques et professionnels. Dans cet enseignement, nous présenterons les traitements statistiques plurivariés qui permettent d'extraire les faits majeurs d'une information portant sur des territoires, afin de mettre en évidence des spécificités locales ou régionales. Après un rappel des définitions de base de la statistique univariée et bivariée (valeurs centrales, dispersion, variance ; corrélation et ajustement linéaires), on présentera les méthodes de la statistique descriptive plurivariée les plus utilisées en analyse spatiale :

- méthodes de description des grands tableaux de données : analyse en composantes principales et analyse factorielle des correspondances, apports respectifs et conditions d'utilisation ;
- méthodes de typologie et classification : classification ascendante hiérarchique et nuées dynamiques.

La présentation de ces méthodes s'appuiera sur des exemples de jeux de données et de résultats sous forme de graphiques et de listings.

• **Cartographie - SIG** (18h)

Janik Michon, chef de projet Valorisation des données, ONEMA

Dans sa partie « théorique », ce cours vise l'apprentissage des règles du langage cartographique (sémiologie graphique), notamment au travers de l'étude critique de cartes existantes. Il livrera également un rapide aperçu des Systèmes d'Information Géographique dont l'usage est assez répandu dans les collectivités territoriales. Seront présentés le type de données que ces systèmes permettent de traiter, les analyses spatiales réalisées, ainsi que les principales utilisations de ces systèmes dans les métiers de l'aménagement et du développement local.

L'objet de la partie « pratique » (sur ordinateur) du cours est de rendre les étudiants autonomes pour la réalisation de cartes statistiques à partir d'un tableau de données et d'un fond de carte numérisé.

Ateliers - Un atelier au choix

L'atelier (42 h) donne lieu à un contrôle continu (coef. 3) et représente 6 crédits ECTS.

Avec l'atelier, les étudiants acquièrent une pratique de travail en groupe, portant notamment sur l'organisation, la réalisation et la valorisation d'entretiens, le traitement de l'information selon une méthode rigoureuse, l'interprétation stratégique des résultats, le tout étant formalisé par la rédaction d'un document technique et stratégique. Durant tout ce travail, les étudiants sont dans une posture professionnelle, les méthodes et outils utilisés étant eux-mêmes professionnels.

• **Atelier Aménagement et développement urbains**

Frédéric Meynard, DGA Aménagement, CA Terres de France

Il s'agit de conduire collectivement une étude préalable à une opération d'aménagement s'inscrivant dans une démarche de développement de la collectivité locale. Cette dernière est généralement choisie en région Ile-de-France parmi les opérations réelles envisagées. L'étude donne lieu à des contacts avec les acteurs politiques et les professionnels de l'aménagement. Elle s'apparente à un exercice de programmation urbaine : que faire ? quand ? sous quelle forme juridique ? avec quels moyens financiers ? Un rapport collectif final est remis à la collectivité concernée.

• **Atelier Développement territorial**

Sylvain Baudet, chargé de mission Développement économique, ETD

Dans le cadre d'un travail collectif sur le terrain, cet atelier est destiné à apporter aux étudiants une connaissance approfondie de la structure et du fonctionnement d'un territoire dans la perspective de son projet de développement ou d'une réflexion sur celui-ci. A partir de l'identification du jeu de ses acteurs, de ses ressources et de ses handicaps, ce travail permet de définir la problématique du territoire et de proposer des orientations stratégiques. Il représente en vraie grandeur la première phase de l'élaboration d'une stratégie de territoire, avec un focus sur sa composante économique.

Ce travail est conduit en relation avec la commune ou l'intercommunalité qui nous accueille et ses résultats sont présentés à ses responsables ; à cette occasion, ils font l'objet d'un débat.

📍 Module Aide à l'intégration professionnelle

Il se compose de deux sessions :

- Session **Connaissance des milieux professionnels**
S'appuyant sur une démarche dynamique et opérationnelle, cette session, animée par Romain R'Bibo (chargé de mission, mairie de Paris), explore les tendances actuelles de développement dans les secteurs dans lesquels les étudiants sont appelés à travailler. Elle se déroule selon le schéma suivant :
 - formalisation de la part des étudiants de leurs centres d'intérêt (économie locale, urbanisme, développement social, environnement...) et des structures dans lesquelles ils souhaiteraient travailler (cabinet de conseil, collectivité locale, ONG, association, institutionnel...)
 - rédaction avec les étudiants d'un guide d'entretien
 - rencontre des personnes-clés dans les structures qu'ils auront choisies
 - restitution des rencontres à l'ensemble des étudiants.
- Session **Formation aux techniques de recherche de stage/d'emploi**
Co-animée par R. R'Bibo et la Mission Université-Entreprises de Paris 1, cette session a pour objectif d'initier les étudiants aux stratégies de recherche, de les aider à élaborer un CV performant et rédiger une lettre de motivation adaptée et de les préparer aux entretiens d'embauche.

Validation de la formation

🏠 Le bloc Enseignements correspond à 39 ECTS et 370 points, chaque enseignement à ECTS étant sanctionné par une épreuve notée sur 20.

🏡 Le bloc Terrain porte sur 180 points (21 ECTS) :

- le contrôle continu opéré dans le cadre de l'atelier porte sur 60 points (6 ECTS),
- la note attribuée à l'étudiant à l'issue de la soutenance de son mémoire de stage porte sur 120 points (15 ECTS).

Le diplôme de Master Professionnel est délivré aux étudiants ayant obtenu une moyenne générale d'au moins 10/20 (soit au moins 275 points). Les mentions sont attribuées selon le barème habituel.

Calendrier

Les enseignements sont concentrés sur 5 à 6 demi-journées par semaine (selon les choix d'options) de manière à permettre le travail collectif pour les étudiants en formation initiale et être compatible avec la poursuite d'une activité professionnelle pour les étudiants en formation continue. Ils se déroulent sur six mois, de mi-septembre à début avril.

Au terme de la période d'enseignement, l'étudiant intègre l'organisme dans lequel il effectuera son stage, d'une durée de quatre à six mois. Le mémoire de stage devra être déposé à la mi-novembre, de sorte que la soutenance puisse avoir lieu avant la mi-décembre.

La durée normale de préparation du M2P est d'une année. Cependant, à titre dérogatoire et à condition d'en faire la demande au plus tard au mois de décembre de la première année d'inscription, les étudiants justifiant d'une situation particulière peuvent être autorisés à préparer leur M2P en deux années universitaires consécutives. Cette dérogation est accordée par la direction du M2P qui fixe la répartition des enseignements que l'étudiant devra suivre au cours de ces deux années.

Procédure d'admission

Le M2P eadl s'adresse aux étudiants

- qui ont reçu une formation économique qu'ils entendent prolonger par une spécialisation en aménagement et en développement local,
- qui ont reçu une formation dans les disciplines de l'espace qu'ils désirent enrichir par une formation économique.

Peuvent faire acte de candidature les étudiants titulaires d'un diplôme de maîtrise ou d'un diplôme de niveau au moins équivalent :

- M1 en sciences économiques, en sciences humaines et sociales, gestion, droit
- diplôme d'un I.E.P., d'une école d'ingénieurs, d'une école de commerce.

Les étudiants titulaires d'un diplôme étranger doivent s'adresser à la *Maison Internationale*.

Le M2P eadl est ouvert aux personnes engagées dans une démarche de validation d'acquis professionnels ou dans un dispositif de formation continue. Pour tout renseignement, contactez le *Centre d'Education Permanente* de l'Université.

Les candidatures sont examinées par la commission d'admission du M2P qui procède à une première sélection sur dossier. Chaque candidat admis en **présélection** est convié, début juin, à un **entretien** dont l'objet est d'apprécier la personnalité du candidat et de tester la réalité de ses motivations.

La commission d'admission retient finalement environ 20 candidats.



Le **dossier de candidature** s'obtient **uniquement par internet**.

Il est téléchargeable **entre le 10 mars et le 16 mai 2014** à l'adresse :

<http://sesame.univ-paris1.fr>



Les frais d'inscription s'élèvent à 500 € environ (260 € hors sécurité sociale).

Coordonnées

Secrétariat du M2Pro

Michèle Moerman

Bureau B 15 10 (centre PMF)

90, rue de Tolbiac – 75 013 Paris

☎ 01 44 07 88 50 – 📠 01 44 07 87 87

✉ ecom2p@univ-paris1.fr

Direction du M2Pro

Patricia Vornetti

Bureau 227 (MSE)

106-112, bd de l'Hôpital – 75 013 Paris

☎ 01 44 07 81 04

✉ m2proeadl@univ-paris1.fr

Site internet du M2Pro

<http://m2proeadl@univ-paris1.fr> (site en reconstruction)

Site internet de l'association des étudiants et diplômés du M2Pro

<http://www.gaadel-asso.com>

Groupe LinkedIn : [Master 2 économie de l'aménagement et du développement local ALUMNI - GAADEL](#)

Centre d'éducation permanente

<http://formation-continue.univ-paris1.fr/>

☎ 01 44 07 78 00 – ✉ cep@univ-paris1.fr

Maison internationale

58, bd Arago – 75 013 Paris

☎ 01 44 07 76 74 – ✉ ete@univ-paris1.fr

Service des bourses

Bureau B 11 01 (centre PMF)

90, rue de Tolbiac – 75 013 Paris

☎ 01 44 07 88 33/86 94 - ✉ bourses@univ-paris1.fr

Service d'orientation, de documentation et d'insertion professionnelle (SODIP)

Salle de documentation : C 09 01 (centre PMF)

90, rue de Tolbiac – 75 013 Paris

☎ 01 44 07 88 36/56 – ✉ sodip@univ-paris1.fr

<http://www.univ-paris1.fr>

